

12F05

Cap de la Table

Légende

### Carte des titres miniers

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassé P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Déclassé R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

<b>Substance extraite</b>	C) Or	D) Mercure	U) Autre
A) Argent	F) Fer	P) Pierre concassée	X) Calcaire
B) Sable de silice	I) Indonérite	R) Produits miniers variés	
C) Cobalt	J) Terre grise	M) Manganèse	S) Sable
D) Pierre d'ampersinelle	N) Molybdène	L) Lithium	T) Tourbe
E) Minerai de fer	O) Osmium		

**Statut du site d'exploitation**  
C) Ouvert sous conditions, O) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

### Contrainte à l'activité minière

#### Contrainte majeure

	Terrain réservé à l'Etat ou soumis au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arabe minagier
	Périmètre urbanisé
	Terrain soumis au jachonnement et à la désignation sur carte par arabe minagier
	Terrain où le droit de jachonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
	Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Terrain incompatible avec l'activité minière

#### Contrainte mineure

	Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
	Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

#### Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

#### Entente Première Nation Abitibiwinini

	Entente Pilogon
--	-----------------

#### Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

	Mississin de Betsiamita, Essipik, Mashewish, Nutsakuan
--	--

#### Frontières

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 23°04' avec une variation annuelle décroissante de 6,5".  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20

49°30'00" Coordonnée géographique  
548000m E. Coordonnée UTM, Zone 20  
**Echelle 1:50 000**  
1000 0 1000 2000 3000  
mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

